

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
LUNDI 28 NOVEMBRE 2016**

L'AN DEUX MIL SEIZE, LUNDI 28 NOVEMBRE A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Michel PAVARD, Maire.

<b><u>Etaient présents</u></b>	M. PAVARD, M. DEGOULET, Mme PROVOTS, M. DESPRES, M. BLANCHET, Mme LANGLAIS, Mme LIEBLE (arrivée à 20h45), Mme MOREAU-TONNELIER, Mme RACAPE, M. THORETON, M. VIVIER.
<b><u>Absents excusés</u></b>	M. LENFANT donne pouvoir à M. DEGOULET M. LEFEUVRE donne pouvoir à M. VIVIER
<b><u>Secrétaires de séance</u></b>	Mme MOREAU-TONNELIER - Géraldine VIEL

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour et propose deux ajouts, acceptés à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Election d'un nouvel adjoint au Maire,
  - Balayage des voiries communales hors-agglomération, en agglomération et du Patrimoine de la Communauté de communes.
- 
- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du lundi 17 octobre 2016
  - Désignation du secrétaire de séance

**Affaires générales**

1. Election d'un nouvel adjoint au Maire
2. Balayage des voiries communales hors agglomération, en agglomération et du Patrimoine de la Communauté de communes.
3. Avis du Conseil municipal sur le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale)
4. Rapport annuel sur le service public d'eau potable
5. Rapport de gestion 2015 de l'Agence des Territoires de la Sarthe
6. Composition de la commission d'Appel d'offres
7. Création d'un groupe de travail sur le règlement intérieur du cimetière

**Finances**

8. Taxes d'assainissement 2017
9. Taxe de raccordement 2017
10. Taxe d'aménagement 2017
11. Dépenses d'investissement

**Comptes-rendus des commissions**

12. Comptes-rendus des commissions communautaires
13. Comptes-rendus des commissions municipales

**Questions diverses**

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du 17 octobre 2016 à l'unanimité des membres présents et représentés.

## 1. Election d'un nouvel adjoint au Maire

### Délibération n°2811201601

A la suite de la démission de M. LENFANT de ses fonctions d'adjoint, acceptée par Madame La Préfète le 10 novembre 2016, M. Le Maire explique qu'il convient de pourvoir à son remplacement et de transférer ses délégations.

- Vu l'article L2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un nouvel adjoint, le Conseil municipal peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

- Vu le code électoral,

- Vu la délibération du 30 mars 2014 relative à l'élection des adjoints au Maire et à l'ordre du tableau des adjoints en résultant,

- Vu la démission de M. LENFANT de ses fonctions de troisième adjoint à partir du 10 novembre 2016,

Conformément aux dispositions du CGCT, le Conseil municipal doit procéder au vote à bulletin secret afin d'élire un nouvel adjoint au Maire.

M. Le Maire propose :

- de procéder à l'élection d'un adjoint au maire, à bulletin secret, qui occupera dans l'ordre du tableau le rang d'adjoint n°3,
- après l'élection de mettre à jour le tableau des adjoints.

M. le Maire précise qu'en cas de vacance d'un poste d'adjoint, tout conseiller municipal peut se porter candidat à ce poste, y compris s'il occupe déjà les fonctions d'adjoint.

M. le Maire prend acte des candidatures. M. Mickaël DESPRES, conseiller municipal, se porte candidat.

Il invite le Conseil municipal à procéder à l'élection de l'adjoint. Il rappelle que, lorsque l'élection d'un adjoint se déroule au scrutin uninominal, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu (art. L. 2121-4, L. 2122-7, L. 2122-7-1 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Mme Renée RACAPE et M. Bertrand VIVIER sont désignés assesseurs.

Mme Isabelle LANGLAIS et M. Franck THORETON sont désignés comme scrutateurs.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement des bulletins de vote a donné les résultats suivants :

M. Mickaël DESPRES ayant obtenu 12 voix, à l'unanimité des suffrages exprimés est proclamé adjoint n°3.

M. Mickaël DESPRES est immédiatement installé dans ses fonctions et les délégations précédemment attribuées au troisième adjoint démissionnaire lui sont transférées.

**La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## **2. Balayage des voiries communales hors agglomération, en agglomération et du Patrimoine de la Communauté de communes**

### *Délibération n°2811201602*

M. Le Maire donne lecture de la convention proposée par la Communauté de communes le 14 octobre 2016. Il informe que le prestataire était NCI et que Véolia a été choisi pour l'année 2017. La base est constituée de six passages par an. Le prix est d'environ 145 euros pour environ 4 kms par tournée en agglomération.

Les élus estiment que le nombre de passage est insuffisant, surtout l'hiver (pas de passage en décembre). Il faudrait demander un passage supplémentaire et ajouter dans les prestations le Lotissement des Trois-Chênes.

Par ailleurs, il serait souhaitable d'informer les riverains dans le prochain bulletin et sur le site internet afin que ceux qui stationnent sur la voirie puissent laisser le passage libre à la balayeuse le jour de son passage.

Arrivée de Madame LIEBLE à 20h45.

**Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le Conseil municipal :**

- dit que la convention doit être précisée pour rendre un meilleur service aux habitants,
- donne toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour la signature de la convention et tous les documents relatifs au marché concernant la Commune.

## **3. Avis du Conseil municipal sur le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale)**

### *Délibération n°2811201603*

M. Le Maire indique à l'assemblée que le projet de Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du Pays Vallée de la Sarthe a été arrêté en Conseil Syndical le 13 juillet 2016. La commune est saisie pour avis sur ce projet conformément aux articles L.143- 20 et L132-11 du code de l'urbanisme.

M. le Maire précise que la commune aura également la possibilité d'exprimer son point de vue lors de l'enquête publique sur le projet de SCoT qui se déroulera pendant un mois à compter de janvier 2017.

M. le Maire rappelle le contexte de l'élaboration du SCoT et l'état d'avancement de la procédure.

Le SCoT exprime des principes, des grandes orientations et ne se substitue nullement aux documents d'urbanisme locaux (cartes communales, PLU, PLUi). En revanche il

leur est opposable et par conséquent ceux-ci doivent être compatibles avec lui. Le rapport de compatibilité exige que les dispositions du document d'urbanisme communal ou intercommunal ne fassent pas obstacle à l'application des dispositions du SCoT.

M. le Maire fait état des dispositions figurant dans le document d'orientations et d'objectifs (DOO) : règles d'équilibre entre l'aménagement urbain et la préservation des activités agricoles et des milieux naturels, règles de répartition du développement selon la typologie de l'armature urbaine (pôle de pays, pôles structurants, pôles relais...).

M. le Maire invite les membres du Conseil Municipal à s'exprimer sur le projet. Les élus soulignent la qualité et l'intérêt de la présentation faite par Elsa Franchineau le 24 novembre 2016. De l'avis général, ce temps d'échange a permis de mieux comprendre les enjeux et de dédramatiser le sujet.

Mme MOREAU-TONNELIER souligne les enjeux liés à l'économie de l'espace, en particulier pour des terres agricoles. M. Le Maire remarque que l'on ne prend pas en compte la qualité des terres en question et que toutes les parcelles agricoles n'ont pas le même intérêt.

M. DEGOULET estime qu'il est dommageable pour les petites communes que les « pôles » concentrent à la fois les grandes surfaces et l'habitat. M. VIVIER craint pour l'avenir de la commune. M. PAVARD explique que les préconisations du SCoT ne sont pas éloignées de ce que fait la commune aujourd'hui. Il n'y aura pas de réel changement.

M. DEGOULET partage l'avis émis : le PLU actuel n'est pas en contradiction avec le SCoT. En revanche, l'application du SCoT va induire un travail avec plusieurs communes voisines et il estime que c'est le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) qui le permettra. Sans outil pour travailler ensemble, ce sera impossible.

L'avis est partagé et l'ensemble des élus souhaite que la réflexion sur le PLUI reprenne au niveau de la Communauté de Communes.

**Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le Conseil municipal :**

- émet un avis favorable sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Vallée de la Sarthe
- donne toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.

#### **4. Rapport annuel sur le service public d'eau potable**

##### Délibération n° 2811201604

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en eau potable.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

**Après présentation de ce rapport de l'année 2015 par M. le Maire, le Conseil municipal approuve par 12 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention, le rapport sur le**

## **prix et la qualité du service d'alimentation en eau potable de la commune de Chemiré-le-Gaudin.**

Mme TONNELIER-MOREAU fait part au Conseil municipal de son mécontentement sur la qualité de la synthèse du rapport de Véolia et souhaite obtenir une nouvelle version.

### **5. Rapport de gestion 2015 de l'Agence des Territoires de la Sarthe**

#### Délibération n° 2811201605

Le Conseil municipal de Chemiré-le-Gaudin,

- Vu le rapport de M. Le Maire,
- Vu les statuts et le règlement intérieur de la SPL Agence des Territoires de la Sarthe qui stipulent que les collectivités actionnaires doivent exercer sur la société un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services,
- La collectivité de Chemiré-le-Gaudin étant actionnaire de l'ATESART et ayant pris connaissance de la note synthétique sur l'activité 2015 et du rapport de gestion 2015 approuvé au cours de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2016,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

DE PRENDRE ACTE de la note synthétique sur l'activité 2015 et du rapport de gestion 2015 de l'Agence des Territoires de la Sarthe.

**Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le Conseil municipal donne toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.**

### **6. Composition de la commission d'Appel d'offres**

#### Délibération n° 2811201606

Suite à l'élection d'un nouvel adjoint au Maire, M. Le Maire propose d'intégrer Mickaël Després à la commission d'Appel d'offres.

**Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le Conseil municipal donne toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.**

### **7. Création d'un groupe de travail sur le règlement intérieur du cimetière**

Suite à une formation de Mme VIEL sur la législation funéraire, il est apparu que la commune ne disposait pas de règlement intérieur du cimetière communal. Il en existe aujourd'hui un pour le columbarium et le jardin du souvenir, mais il est méconnu des usagers et des élus et n'est pas appliqué.

Il est donc nécessaire d'établir un nouveau règlement global pour le cimetière afin de respecter la législation funéraire, en particulier pour organiser les relations entre la

commune et les pompes funèbres, mais aussi avec les usagers. Le cimetière de Saint-Benoît sera rattaché à ce règlement.

Il convient de créer un groupe de travail : Jean-Claude HOUZE, Géraldine VIEL, Roland BLANCHET, Sylvia PROVOTS, Miguel DEGOULET, Michel PAVARD en seront membres. Ils sont chargés de rédiger une première proposition pour le mois de mars 2017, date à laquelle Mme VIEL suivra une nouvelle formation sur le règlement intérieur des cimetières auprès du CNFPT.

## 8. Taxe d'assainissement 2017

### Délibération n°2811201607

En 2014, le Conseil municipal avait décidé d'augmenter la taxe d'assainissement de 30 % sur trois ans pour équilibrer le budget annexe dédié, chroniquement déficitaire en Fonctionnement. Après analyse de la commission « Finances », il s'avère que les deux premières augmentations suffisent en l'état, grâce notamment aux nombreux raccordements qui ont eu lieu et à l'augmentation du nombre d'abonnements et de la consommation induite.

M. Le Maire propose donc d'augmenter les taxes de seulement 2 %, pour lisser l'augmentation prévisible des coûts et ne pas retrouver la situation antérieure à 2014 (pour mémoire : abonder le budget « Assainissement » tous les ans en prenant sur le budget général).

Soit l'évolution suivante (TTC) :

	Abonnement	Part variable, au m3
2016	49.95 euros	1,76 euros
2017 : + 2%	50.95 euros	1,80 euros

**Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le Conseil municipal donne toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.**

## 9. Taxe de raccordement 2017

### Délibération n°2811201608

La taxe de raccordement est de 2000 euros, payable en une fois actuellement. M. Le Maire propose de reconduire cette taxe sans l'augmenter.

**Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le Conseil municipal donne toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.**

## 10. Taxes d'aménagement 2017

### Délibération n°2811201609

La taxe d'aménagement est aujourd'hui de 4 % sur une échelle que les communes peuvent faire varier jusqu'à 5%. M. Le Maire propose de ne pas augmenter cette taxe.

**Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le Conseil municipal donne toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.**

## 10. Dépenses d'investissement

### Délibération n°2811201609

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des dépenses d'investissement suivantes :

- Serrurerie pour la Salle des Fêtes : 931,01 euros TTC (Beauplet-Languille), ligne 21318
- Tables à l'école : 122, 02 euros TTC (UGAP), ligne 21312
- Achat et pose de coussins berlinois : 2 592 euros TTC (Traçage Service), ligne 2152

Pour information, coût du traçage : 1771, 68 euros TTC (Dans la section « Fonctionnement »)

**Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le Conseil municipal donne toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.**

## 11. Comptes-rendus des commissions communautaires

- **Commission « Culture ».** Franck THORETON fait un compte-rendu de la commission communautaire et aborde particulièrement le « festival itinérant » proposé aux communes du 19 au 23 juillet 2017. Cinq seront concernées. La lecture du projet montre qu'il appelle une logistique importante et des moyens de repli que la commune n'a pas. Les élus observeront les représentations dans les autres communes en 2017 et verront si Chemiré-le-Gaudin peut se positionner pour accueillir le festival en 2018.
- **Commission « Environnement ».** Madame MOREAU-TONNELIER informe le Conseil de la proposition de la commission de ne pas augmenter la redevance sur les ordures ménagères en 2017. Pour la distribution des sacs poubelles, elle précise que les nouveaux auront des liens et qu'il n'y aura plus que 18 sacs par rouleau. Les sacs de 110 L seront distribués pour la dernière fois.

## 12. Comptes-rendus des commissions municipales

- **Commission « Ecole et Jeunesse ».** Réunion le 30 janvier 2017.
- **Conseil municipal des Jeunes.** Réunion le 17 décembre 2016 de 11 à 12 heures.



- **Commission « Mutualisation et soutien aux associations ».** Mme MOREAU-TONNELIER rappelle aux élus l'organisation du week-end : concert le samedi soir à l'église et animations diverses au stade le dimanche.

## QUESTIONS DIVERSES

- **Nouvelle association « Les Sœurs Gaz'elles ».** Cette nouvelle association a été créée pour permettre à deux sœurs de participer au rallye des gazelles en 2018. Un article dans le bulletin de fin d'année et une page sur le site communal s'en font l'écho.

- **Rapport annuel 2015 du Syndicat mixte du Pays Vallée de la Sarthe.** La version électronique du rapport a été transmise à tous les élus qui sont invités à en prendre connaissance.

- **Projet de camping à Saint-Benoît : Réponse M. et Mme HECIACK.** A l'issue du dernier Conseil municipal, M. Le Maire a écrit à M. et Mme HECIACK pour les informer des questions qui se posaient à l'issue d'une petite annonce publiée sur le site Le Bon Coin mettant en vente les parcelles d'un futur camping de mobiles-homes à Saint-Benoît. M. Le Maire donne lecture au Conseil municipal de leur réponse, dans laquelle ils déclarent abandonner ce projet en raison des contraintes techniques.

- **Résultat Appel d'offres Voirie Lotissement des Trois-Chênes.** La commission d'Appel d'Offres a choisi l'entreprise HRC pour un marché d'un montant de 78 454.50 euros HT. Les travaux commenceront le 12 janvier 2017 pour une durée d'un mois. Un courrier sera envoyé aux riverains.

- **Pot de Noël avec les agents.** M. Le Maire invite tous les élus à partager un moment convivial avec les agents le vendredi 16 décembre 2016 à 18h30 à la Mairie.

La séance est levée à 22h45.

### **Récapitulatif des délibérations du Conseil municipal en date du 28 novembre 2016 :**

- Délibération n° 2811201601 : *élection d'un nouvel Adjoint au Maire*
- Délibération n° 2811201602 : *balayage des voiries communales hors agglomération, en agglomération et du Patrimoine de la Communauté de communes*
- Délibération n° 2811201603 : *avis du Conseil municipal sur le SCOT*
- Délibération n° 2811201604 : *rapport annuel sur le service public d'eau potable*
- Délibération n° 2811201605 : *rapport de gestion 2015 de l'Agence des Territoires de la Sarthe*
- Délibération n° 2811201606 : *composition de la commission d'Appel d'offres*
- Délibération n° 2811201607 : *taxe d'assainissement 2017*
- Délibération n° 2811201608 : *taxe de raccordement 2017*
- Délibération n° 2811201609 : *taxe d'aménagement 2017*
- Délibération n° 2811201610 : *dépenses d'investissement*



**SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 28 novembre 2016 :**

M. Michel PAVARD	M. Miguel DEGOULET	Mme Sylvia PROVOTS	M. Marcel LENFANT
			Absent excusé
M. Roland BLANCHET	M. Mickaël DESPRES	Mme Isabelle LANGLAIS	M. Armand LEFEUVRE
			Absent excusé
Mme Amandine LIEBLE	Mme Paola MOREAU TONNELIER	Mme Renée RACAPE	M. Franck THORETON
M. Bertrand VIVIER			